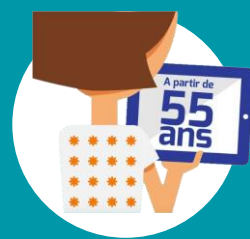


FICHE PRATIQUE

Je prépare ma retraite

J'OBTIENS LA LISTE PERSONNALISÉE DE MES DÉMARCHES RETRAITE



1 Je me connecte à mon espace personnel sur www.lassuranceretraite.fr

Espace personnel

2 Je clique sur « Obtenir la liste personnalisée de mes démarches retraite »



3 Je renseigne les informations demandées sur les 3 premières pages

MES DÉMARCHES RETRAITE
pas à pas

Obtenez la liste personnalisée de vos démarches retraite.
Pour préparer votre départ à la retraite, renseignez votre situation en quelques clics.
Vous pourrez imprimer ou télécharger la liste détaillée.

Nom de naissance :

Date de naissance :

N° de sécurité sociale :

À quelle date avez-vous prévu de prendre votre retraite ?

► je prévois de partir au :

► je ne sais pas

À noter : pour votre génération, l'âge légal de départ est de **60 ans et 9 mois**, soit un départ possible à partir du **01/10/2012**.

Où habitez-vous ?

Département de résidence :

4 La liste est créée automatiquement à partir de mes informations personnelles.

Pour chacune de mes démarches, je sais comment je dois procéder et dans quels délais.

Je peux la télécharger et l'imprimer.

3 Je me renseigne sur les modalités de départ dans mon entreprise | LE PLUS TÔT POSSIBLE

Renseignez-vous sur les modalités de départ à la retraite auprès de votre employeur notamment sur la durée de votre préavis.

i

- Si vous êtes demandeur d'emploi, renseignez-vous auprès de votre conseiller Pôle Emploi.
- Si vous percevez le revenu de solidarité active (RSA) ou l'allocation aux adultes handicapés (AAH), renseignez-vous auprès de votre Caisse d'allocation familiale (CAF).

4 Je demande ma retraite | DE AOÛT À FIN SEPTEMBRE 2020

Effectuez votre demande de retraite en une seule fois pour l'ensemble de vos régimes, en seulement 6 étapes, depuis votre espace personnel en utilisant le service en ligne "Demander ma retraite".

Un accusé de réception à conserver vous sera envoyé dans un délai de 15 jours maximum.

i

Quand effectuer votre demande de retraite ?

Le régime général s'engage à assurer le paiement de votre retraite personnelle au début du mois qui suit votre date de départ, pour éviter toute interruption de ressources. Pour bénéficier de cette garantie de versement, vous devez transmettre votre demande, avec tous les justificatifs demandés, 6 à 4 mois avant votre date de départ.

5 J'informe mon employeur de mon départ à la retraite | DE NOVEMBRE À FIN DÉCEMBRE 2020

Informez votre employeur de votre volonté de partir à la retraite afin de pouvoir respecter votre préavis de départ. L'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception n'est pas obligatoire, mais préférable pour attester du début de votre préavis.

6 Je suis l'avancée de mon dossier